

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 16 mars 2023 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson

M. Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 10 mars 2023.

2023-03-06 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc

Appuyé par M. Yves Daoust

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2023-03-07 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer

Appuyé par M. Sylvain Payant

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2023
4. Affaires administratives
 - 4.1. Comptes payés et à payer au 16 mars 2023
 - 4.2. Rapport financier de l'année 2022 et rapport du vérificateur externe – Dépôts
 - 4.3. Rapport de gestion contractuelle (Année 2022) - Dépôt
5. Correspondance
 - 5.1. Municipalité de Saint-Anicet – Résolution numéro 2022-07-552 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la municipalité par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-03-08 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2023 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2023-03-09 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 16 MARS 2023

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 16 mars 2023 et au montant de 6 192.97 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2022 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔTS

Tel qu'exigé par les articles 620 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1) et 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19), la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a dressé le rapport financier de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. Elle procède donc au dépôt du rapport financier de l'année 2022, lequel est accompagné du rapport du vérificateur externe.

RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE (ANNÉE 2022) – DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim procède au dépôt du document intitulé « Rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle (Année 2022) ». Ce document sera publié sur le site Internet de la Régie, pour consultation par les intéressés.

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la résolution suivante :

- Municipalité de Saint-Anicet – Résolution numéro 2022-07-552 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la municipalité par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux administrateurs de la Régie.

2023-03-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h35.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim